



Ville de GENAY
1^{re} Capitale du Franc Lyonnais

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

ORDRE DU JOUR

RESSOURCES HUMAINES

- 1) Tableau des effectifs communaux

FINANCES / MARCHÉS PUBLICS

- 2) Compte de gestion et compte administratif 2020
- 3) Affectation des résultats de l'exercice 2020
- 4) Budget primitif 2021
- 5) Taux de fiscalité 2021
- 6) Attribution de la contribution 2021 au CCAS
- 7) Attribution d'une subvention d'équipement pour construction de logements sociaux
- 8) Autorisation donnée au maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes
- 9) Autorisation donnée au maire pour solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle St Exupéry – le 04 février 2021, sous la présidence de Mme Valérie GIRAUD, Maire.

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 20h01.

Mme le Maire : Je souhaitais présenter, au nom du Conseil municipal, nos sincères condoléances à Mme COHEN suite au décès de son époux. Nous sommes tous avec Mme COHEN dans cette période difficile.

Je vous informe que la séance du Conseil municipal est enregistrée afin de faciliter la rédaction du Procès-Verbal. Pour des raisons de passation entre les deux Directeurs Généraux des services, nous approuverons les deux Procès-Verbaux de mars et d'avril lors du Conseil municipal de juin, et chaque président de groupe a été informé, et recevra ces interventions.

Je vous informe que la séance est filmée en raison de la crise Covid et du couvre-feu.

Je tenais aussi à vous présenter notre nouveau Directeur Général des Services, M. BRINGUIER, qui comme annoncé lors du dernier Conseil, a pu être présent pour ce Conseil du 8 avril. Comme pour chaque Conseil, le DGS se charge de la circulation du parapheur pour le registre des présences et les signatures sur le registre des délibérations, et par ailleurs, le compte de gestion va circuler pendant le Conseil afin de permettre aux Conseillers d'en prendre connaissance.

Nous allons maintenant passer à la désignation du secrétaire de séance. Le groupe Ensemble Genay Demain propose Mme Dominique SAVIN comme secrétaire de séance, y a-t-il d'autres propositions ? Donc on va passer au vote.

VOTE	Pour	27	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Donc Madame la Secrétaire, veuillez passer à l'appel et constater le quorum, en sachant que les pouvoirs ne comptent pas dans le calcul du quorum.

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme ROGER, M GRANDJEAN, Mme SAVIN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, Mme WILCYNski, Mme PAYET, M. LEGAL, Mme MONIER, M. FOUGERE, M. MICHAUD, Mme DEROGIS, M. RAMIDI, Mme COHEN, M. LECLERC, Mme GARRESSUS-MONNOT, M. MADER, M. TOUZOT, Mme KLINGELSchMITT, M MAUGEIN.

Absents excusés

Ayant donné procuration M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Monsieur ROUVIER

Absente Mme PARENT

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 27
Représentés : 1
Votants : 28
Absents : 1

Mme le Maire : Monsieur le Directeur des services, merci de bien vouloir procéder au calcul du quorum. Donc le quorum est atteint, le Conseil municipal est donc ouvert.

Mme le Maire fait lecture de l'ordre du jour et propose de passer au vote de l'ordre du jour.

VOTE	Pour	27	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire : Nous allons passer au déroulé des délibérations.

RESSOURCES HUMAINES

1) Tableau des effectifs communaux

Mme le Maire : Il est exposé au Conseil municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs communaux afin de tenir compte des mutations de personnel et des besoins de services. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Suppression d'un poste de Directeur Général des Services.
- Création d'un poste de rédacteur.

Le nombre de postes budgétaires ouvert au tableau demeure à un total général de 98 postes. Le tableau des effectifs figure en annexe du budget primitif. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la modification du tableau des effectifs communaux. Monsieur TOUZOT, vous avez la parole.

M. TOUZOT : Merci Mme le Maire. Concernant cette première délibération, on parle d'un tableau des effectifs qui figure en annexe du budget primitif, sauf que nous ne l'avons pas reçu. Donc comment voulez-vous que nous votions si on n'a pas ces éléments-là ?

Mme le Maire : Il a été à la consultation.

M. TOUZOT : Lors de la Commission ?

Mme le Maire : Mardi.

M. TOUZOT : J'étais présent, et malheureusement, le support n'était pas non plus adjoint au budget primitif.

Mme le Maire : A priori, votre co-listier est venu consulter le document.

M. TOUZOT : Non, il a consulté des documents sur le budget primitif, mais pas ce tableau-là. Monsieur BRINGUIER, vous êtes d'accord ?

M. BRINGUIER : Le tableau figure en annexe des documents qui ont été consultés lors de la commission.

M. MAUGEIN : Effectivement, j'étais présent, on avait deux dossiers à notre disposition qu'on a rendus en fin de séance, donc on a eu 1 heure pour consulter deux documents, et c'est vrai que je n'ai pas eu le temps de consulter le tableau des effectifs joint au budget primitif. Mais il était certainement présent.

Mme le Maire : Ce n'est pas « il était certainement présent », c'est « il est présent ».

M. TOUZOT : J'étais présent, Mme le Maire à cette Commission, je peux vous garantir que le document, je ne l'avais pas déjà dans les éléments de ce Conseil et sur l'ensemble des documents de cette Commission. De la Commission finances. Et de toute façon, l'ensemble des Conseillers aussi doivent avoir le support, et je ne sais pas qui l'a autour de cette assemblée. Donc on ne peut pas voter.

Mme le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Bien, donc nous passons au vote.

M. TOUZOT : Non, on ne peut pas passer au vote, parce que là j'ai d'autres questions aussi. Donc question : est-ce que vous pouvez nous commenter les mouvements du personnel, sur le document de la suppression de ce poste de DGS et de la création d'un poste de rédacteur, s'il vous plaît ?

Mme le Maire : Le poste de rédacteur est un poste qui est une création du grade de rédacteur, parce que nous allons créer un poste de « chargé de développement économie locale et insertion », que ces postes-là relèvent de la catégorie B, et c'est la raison pour laquelle il faut créer un poste de rédacteur. Et puis en ce qui concerne le deuxième poste, il y a une suppression du grade de Directeur Général des Services puisque l'ancien Directeur Général des Services était un agent fonctionnaire. Il devait, pour assurer ses missions de DGS, être placé en détachement sur un emploi fonctionnel, c'est-à-dire qu'un fonctionnaire ne peut exercer les fonctions de DGS/DGA que sur un emploi fonctionnel, par conséquent ils sont dans l'obligation d'être en détachement. Ainsi, l'ancien DGS a été recruté par voie de mutation sur le grade d'attaché principal, puis détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services. Bien sûr, vous savez qu'il ne faut pas confondre le grade et la fonction, le Directeur Général des Services. Le nouveau DGS, quant à lui, est un agent contractuel. Le nombre d'habitants pour la commune de Genay n'est pas suffisant pour permettre le recrutement d'un contractuel sur un emploi fonctionnel, cependant nous pouvons recruter un contractuel avec les missions de DGS sur un emploi permanent pour faire face à une vacance de poste, ce qui est le cas pour notre nouveau DGS.

M. TOUZOT : Merci. J'ai une autre question aussi, Mme le Maire : considérez-vous comme normal le turn-over de ces derniers mois, notamment sur des fonctions importantes au sein de la commune, qui auront été donc : responsable des finances et des marchés publics, le Directeur Général des Services, le Directeur Général adjoint technique, un départ au sein du CCAS, le départ de l'assistante de l'accueil et le départ d'un policier municipal ? Donc, considérez-vous comme normal ? La question est précise.

Mme le Maire : La réponse va l'être tout autant. Bien sûr que je trouve cela normal. Nous sommes en début de mandat, et comme j'aime le dire, c'est le moment du « mercato » des fonctionnaires. Voilà. Donc heureusement que ça bouge un petit peu, cela veut dire aussi que c'est plutôt sain, effectivement, que les gens s'autorisent à partir, un bon nombre était présent aussi depuis un certain temps, et au regard individuellement de leur carrière, cela pouvait avoir du sens qu'ils puissent à un moment donner faire des choix, et entre autres le choix de poursuivre leur carrière dans d'autres collectivités.

M. TOUZOT : Et ce aussi pour le policier municipal qui venait à peine d'arriver ?

Mme le Maire : Mais oui, bien sûr. Après, je n'ai pas à vous raconter les situations individuelles. Vous avez encore des questions ?

M. TOUZOT : Oui, j'ai encore une question, Mme le Maire. Comment se situent les effectifs de Genay en comparaison à d'autres communes de taille équivalente ?

Mme le Maire : Ils sont dans une moyenne normale au regard notamment des services qui sont proposés aux Ganathains.

M. TOUZOT : Est-ce que lors d'un prochain Conseil, vous pourriez revenir avec des informations plus précises sur le sujet ? C'est tout, merci.

Mme le Maire : Je vais en rester là. Nous allons passer au vote.

VOTE	Pour	20	
	Contre	7	
	Abstention		
Adopté à la majorité			

Mme KLINGELSCHMITT : Nous souhaitons ajouter que nous votons contre, Mme le Maire, vous permettez ?

Mme le Maire : Je ne crois pas vous avoir donné la parole.

Mme KLINGELSCHMITT : Je vous demande la parole, s'il vous plaît.

Mme le Maire : Je vous donne la parole.

Mme KLINGELSCHMITT : Je vous remercie. Donc nous souhaitons que soit précisé qu'on vote contre puisqu'il nous manque un document essentiel pour pouvoir voter en toute connaissance de cause. Merci.

Mme le Maire : Et moi je rappelle que le document a été à votre disposition comme nous venons de le dire.

M. TOUZOT : C'est faux. Non, Mme le Maire, vous ne pouvez pas nous indiquer ça comme ça, ce n'est pas possible. Je suis sûr qu'autour de cette assemblée, peu de personnes ont le document. D'ailleurs, qui a le document, là, ce soir ?

Mme le Maire : Vous n'êtes pas chargé des débats, M. TOUZOT. Nous continuons.

FINANCES / MARCHÉS PUBLICS

2) Compte de gestion et compte administratif 2020

Mme le Maire : Donc le rapport 2 concerne le compte de gestion et le compte administratif 2020. Je vais donner la parole à M. CHOTARD.

M. CHOTARD : Merci Mme le Maire. Traditionnellement, c'est une séance assez longue avec de nombreux chiffres. Donc comme d'habitude, je vous propose de procéder en plusieurs étapes : d'une part, je parlerai du passé dans le cadre du compte de gestion 2020, du compte de gestion administratif 2020 de l'affectation des résultats 2020. À l'issue de cette présentation du passé, nous voterons le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats 2020.

Ensuite, Mme le Maire reviendra avec les adjoints sur notre projet pour Genay et nous évoquerons la stratégie financière et le budget 2021, qui ne sont que des outils pour accompagner le projet politique pour lequel notre groupe a été élu. Et nous voterons ensuite le budget 2021. Puis dans un dernier temps, nous voterons la dernière délibération concernant la fiscalité, où là il y aura des précisions que je donnerai concernant l'évolution de la structure de cette fiscalité.

La première partie concerne donc les dépenses de fonctionnement 2020. Il est inutile de rappeler que l'année 2020 était une année très particulière, malheureusement, à cause du Covid mais aussi de la période électorale exceptionnellement longue. Les dépenses ont été largement perturbées à la baisse par les fermetures des écoles par exemple ou bien à la hausse par le Covid en lui-même. C'est pour ça qu'au niveau des résultats nous avons 992.490,72 €, qui est un chiffre relativement faible, qui n'est pas significatif justement à cause de cette année spécifique 2020.

La partie du personnel, c'est le deuxième gros poste, le chapitre 012. On voit une dépense de 2.656.030,95 € avec un budget initial de 2.860.000. Donc vous voyez que nous avons respecté notre budget concernant le chapitre 012, en sachant que là, il n'y avait pas de réduction de personnel pour cause de Covid, je peux même dire qu'ils étaient très occupés.

Ensuite, le point 42, la ligne verte, c'est une opération d'ordre, donc ça traite des dotations aux amortissements. Donc là, c'est 369.469 €. Et puis les postes suivants, à part le 65, autres charges de gestion à 659.797,14 € pour un budget à 714.000, ceci traite essentiellement de tout ce qui est donations, subventions aux associations, subvention aussi à la crèche, etc. Donc c'est un poste qui est en gros toujours le même chaque année.

La ligne 66 concernant les charges financières. Je vous rappelle que c'est la partie des intérêts de la charge financière, uniquement des intérêts. Alors bien sûr, deux chiffres sont totalement différents, au budget on avait marqué 194.000 €, on n'a que 177.000 €, évidemment, puisqu'au budget 2020, je vous rappelle que nous avons prévu un emprunt de 2.000.000 € qui n'a pas été réalisé. Dans la mesure où il n'a pas été réalisé, nous ne payons pas les intérêts correspondant à cet emprunt. On a quand même emprunté, pour information, 500.000 €, on y reviendra, mais l'impact sur le fonctionnement est nul. Donc cet emprunt de 500.000 €, en décembre, n'a pas d'impact sur le 66.

Un mot, parce que c'est important, sur les deux dernières lignes : le reversement au FPIC, c'est un reversement pour une redistribution au niveau des communes, et c'est 48.801 €, donc c'est une somme, habituellement on trouve 60.000 €, donc là il y a eu un problème avec la trésorerie, donc il y aura un petit report sur 2021. Et puis voilà la dernière ligne qui est importante, prélèvement SRU qui traite de la pénalité concernant nos logements conventionnés, puisqu'au niveau des années 2017-2018-2019, nous n'avons pas rempli notre objectif au niveau des logements conventionnés, donc notre pénalité s'élevait à 116.808,16 €, et vous verrez qu'en 2021 ce sera plus intéressant quand même, ayant rempli notre contrat. Donc ça, cela traite des trois années 2017-2018-2019, le solde étant payé bien sûr sur 2020, il y a toujours une année de décalage.

Pour finir, au total 5.222.397,58 €, c'est le total de la dépense du fonctionnement pour l'année 2020. Voilà pour le fonctionnement.

Le tableau suivant traite, lui, des recettes de fonctionnement pour l'année 2020. Dans la première ligne de gauche, c'est le budget, et ensuite vous avez le résultat. On voit qu'au niveau du 002, excédent antérieur reporté, nous avons un excédent antérieur reporté de 525.220,07 €. Je ne le note pas au niveau des résultats, parce que ce qui est intéressant quand on fait un résultat total au niveau de l'année, c'est de voir l'excédent de l'année sans tenir compte des reports. Bien sûr, quand vous allez voter le compte administratif, on tiendra compte de ces reports.

Donc le 013, atténuation de charges pour 145.420 €, c'est essentiellement le retour des maladies. On a une assurance, donc quand les personnels sont absents pour maladie, on a un remboursement partiel de ses salaires, donc 145.000 €, cela veut dire qu'il y a eu quand même pas mal d'absences au niveau de l'année 2020. Donc on prévoit un budget de 95.000 €.

Le 70, c'est lui qui rassemble l'ensemble des services du domaine, c'est-à-dire tout ce qui est locations, paiement des restaurants scolaires par les familles, etc. La recette effective a été de 283.398 € alors que nous l'avions estimée 154.000 €, nous avons sous-estimé volontairement les recettes, parce qu'avec les fermetures d'écoles, c'était assez difficile de prévoir. Donc en définitive, c'est un poste qui a été bien réalisé quand même.

Le 73 rassemble tout ce qui est impôts et taxes, en particulier les trois taxes concernant la fiscalité, puis d'autres compensations : 4.543.000 €, donc là, une légère augmentation, augmentation que vous pouvez constater par rapport à une prévision à 4.333.443 € du calcul de prévision. L'augmentation est essentiellement liée à Genay par l'augmentation

de ce que j'appelle « l'assiette ». Il y a, vous le savez, chaque année une augmentation des bases de 1 % ou 0,9 % pour le coût de la vie qui est décidée au niveau national, qui n'est pas du fait de la commune.

Le 74, ce sont les dotations ou subventions : 497.000 €, dotations de l'État, qui n'existent plus, et puis les dotations concernant la compensation de l'ex-taxe professionnelle par la Métropole. En gros, vous avez 497.691 €. Sur le document que vous avez pu consulter, vous avez un détail plus complet.

Enfin, les autres produits de gestion : 82.000 € et le 77, qui est les produits exceptionnels, donc on arrive à une recette de 5.585.216,63 €.

Je vous donne les chiffres qui vont intéresser le poste suivant en termes d'affectation des résultats : l'excédent brut de l'année 2020 uniquement, quand je dis excédent brut, je fais tout simplement une soustraction du total des dépenses et du total des recettes, donc nous avons 362.819,05 €.

L'excédent avec report : 888.039,12 €, vous ne l'avez pas sous les yeux, mais vous le verrez tout à l'heure dans l'affectation de résultat. A ces 362.819 €, on rajoute bien sûr les 525.220,05 d'excédent reporté dont on parlait tout à l'heure. Ce que j'ai donné comme chiffre, et parce que c'est celui-ci qui m'intéresse au plus haut point, c'est ce que j'appelle l'excédent vraiment net, c'est-à-dire les 888.039 €, je déduis la part capital que vous trouverez sur l'investissement, qui est de 91.152,62 €. Donc Genay a une épargne nette en 2020 de 796.886,80 €.

Voilà pour le fonctionnement.

L'investissement, ça va être assez rapide, parce qu'on le sait, l'année 2020 n'a pas été une année où l'on a beaucoup investi. En dépenses, il y a deux postes importants, j'ai fait une synthèse. Le premier poste de dépenses, c'est toujours le Parc des Sports et des Familles pour 2.406.524,47 €. Le projet se termine, et en 2020 nous avons payé cette somme-là. Par contre, tous les autres travaux qui ont pu être faits s'élevaient seulement à 180.341,42.

Le divers : dans les divers, pour faire la somme totale, il y a une chose à noter, on parlait des emprunts tout à l'heure, donc c'est sur la ligne n° 2 compte 16 : emprunts et dettes, pour 91.152,62 €. Si vous le rajoutez au 66 dont on a parlé tout à l'heure pour les intérêts, vous avez la part capital de l'emprunt pour l'année 2020. Alors bien sûr, cette part capital 2020 est inférieure au budget qu'on avait prévu, puisqu'on avait prévu une annuité sur 2.000.000.

Voilà pour les dépenses, donc ce n'est pas une année d'investissement, à part le grand projet du Parc des Sports.

Pour finir sur ce budget 2020, donc les recettes en particulier, donc la page suivante, l'excédent reporté était de 2.446.111,76 et vous le retrouvez au niveau du résultat, mais je ne le mets pas, parce que ce qui m'intéresse c'est aussi l'excédent brut au niveau de l'année 2020, donc j'ai regroupé le fonds de compensation de TVA et la taxe locale d'équipement pour 78.581,80 €.

Au niveau du 68, il n'y a pas eu de report de fonctionnement sur l'investissement en 2020. Au niveau du 13, ce sont les subventions d'investissement. Donc là, suite au projet du Parc des Sports et des Familles, parc Arthur Roche, nous avons sollicité avec Mme le Maire une subvention à l'État, ils nous ont donné une subvention de 300.000 €. On a eu 90.000 € de réalisé au niveau de l'année 2020, il restera bien sûr le solde à demander pour 2021, et on le verra sur le budget de 2021.

Immobilisations en cours, le 23 : 107.618 €, on prend les dettes : 500.000, dans les recettes nous avons bien emprunté 500.000 à fin décembre, et je vous rappelle que cet emprunt de 500.000 à un taux de 03 ou 035, de tête, n'a aucun impact sur les intérêts au niveau de la dépense. Il a été fait en fin décembre.

Enfin, le 040, vous retrouvez les amortissements qui étaient en dépenses sur la section de fonctionnement.

Voilà, le 041 c'est des opérations d'ordres, et on a une recette d'1.193.035,12 €, si on fait la différence avec les dépenses, on se retrouve avec un report de l'excédent d'investissement de 904.973,12 €, le chiffre n'est pas sur ce tableau, mais je vais donc le revoir en détail.

Je reviens sur l'affectation du résultat, c'est le dernier point concernant le bilan 2020 : l'excédent de fonctionnement, je vous le rappelle, total, est de 888.039,12, qui se répartissait en deux chiffres : 525.220,07 qui était l'antérieur reporté de l'année 2019 et 362.819,05 qui était l'excédent brut de l'année 2020. Donc l'affectation des résultats, Mme le Maire proposera puisqu'on votera tout à l'heure, 880.039,12 à transférer à l'investissement. Vous voyez que l'excédent de fonctionnement permet justement d'investir de façon conséquente, et on laissera 0 au fonctionnement.

Le report d'excédent d'investissement s'élève, lui, à 904.973,12 € qu'on retrouvera en recettes d'investissement sur l'année 2021. Voilà pour la première partie.

Donc Mme le Maire, je propose s'il y a des questions, de répondre aux questions, et après nous voterons le compte de gestion dans un premier temps, puis le compte administratif que je vous demanderai de sortir, et enfin l'affectation des résultats, ce sera la fin du point 1 que je vous proposerai.

Mme le Maire : Mme KLINGELSCHEMITT, je vous donne la parole.

Mme KLINGELSCHEMITT : Merci Mme le Maire. Est-ce qu'on peut revenir sur la présentation, s'il vous plaît, pour avoir quelques petites précisions sur ce qui nous a été présenté en dépenses de fonctionnement ? Quand je regarde le FPIC on avait un budget à 70 k, résultat 48.800 €, j'ai entendu « report sur 2021, car petite erreur sur la trésorerie ».

M. CHOTARD : Non, ce n'était pas une erreur. La trésorerie a eu quelques soucis, il n'y avait pas que nous, donc elle n'a pas voulu nous enregistrer le solde, c'est arrivé très tard. Voilà, c'est tout, ce n'est pas une erreur.

Mme KLINGELSCHEMITT : Qu'est-ce que ça veut dire ? Cela veut dire que finalement, sur le budget à 70 k on n'a reçu que 48, 49, on va arrondir ?

M. CHOTARD : Non, on a dépensé.

Mme KLINGELSCHEMITT : On a dépensé, pardon. D'accord. Et j'avais aussi une question sur ce qu'étaient les opérations patrimoniales, cette fois-ci on est dans les recettes d'investissement. On avait budgété 200 k, je vois 47.000 €

M. CHOTARD : 041. Non, j'avoue que je ne peux pas répondre, je ne l'ai pas en tête.

Mme KLINGELSCHEMITT : Juste pour que l'on comprenne, qu'est-ce qu'on entend par opérations patrimoniales ?

M. CHOTARD : C'est de la recette d'investissement. Là, je trouve qu'au 20.31 ce sont des frais d'études qu'on avait prévus pour 200.000 € en recettes, en remboursement et on n'avait dépensé que 47.000 €. C'est sur la ligne 20.31 « frais d'études ».

Mme KLINGELSCHEMITT : C'est des recettes ou des dépenses ?

M. CHOTARD : Ce sont des recettes.

Mme KLINGELSCHEMITT : Oui, on est en recettes, mais donc si on a des frais d'études, ça doit être en dépenses, non ?

M. CHOTARD : Sur les comptes, c'est marqué comme ça.

Mme KLINGELSCHEMITT : Et qu'est-ce qu'on met dans « opérations patrimoniales » ? Qu'est-ce que vous intégrez dedans, d'une façon générale ?

M. CHOTARD : Vous avez : 13.11 État et établissements nationaux, 13.13 ce sont des recettes du département qu'on n'a pas, les frais d'études 20, 21 immobilisations réseau d'adduction d'eau, ce sont toutes des recettes concernant ces postes-là. Je n'ai pas de réponse claire à vous donner, mais je peux l'ajouter, on vous répondra, il n'y a pas de souci là-dessus.

Mme KLINGELSCHEMITT : Oui, s'il vous plaît, juste que l'on comprenne et que les personnes qui nous écoutent comprennent ce qu'on entend par « opérations patrimoniales » dans un budget de recettes d'investissement.

M. CHOTARD : M. le Directeur vous fera une réponse écrite par rapport à ça.

Mme KLINGELSCHEMITT : S'il vous plaît, merci.

M. CHOTARD : Oui, ça y est, merci Mme MAGAUD. C'est une vieille opération d'ordres, parce que vous retrouvez la même somme en dépenses et investissements. Donc c'est ce que je disais tout à l'heure, vous avez des opérations d'anciens investissements et d'anciennes études dont on a récupéré après. Mais ça, c'est un poste que vous avez déjà vu

sur les années antérieures, maintenant ça me revient, et que vous verrez encore souvent. Vous le retrouvez en dépenses d'investissement. Sur quelle ligne, Mme MAGAUD, pour être précis ?

Mme MAGAUD : Sur le compte administratif, sur la M14. Il est en recettes d'investissements à la ligne 041 et en dépenses d'investissement.

M. CHOTARD : En dépenses d'investissement, vous le retrouvez sur le 041 « opérations patrimoniales », 47.115,28 €, donc c'est bien une opération d'ordre qui s'annule sur d'anciennes opérations. En fait, de souvenir, parce que c'est un vieux truc, ce sont des dépenses d'investissements, et on a repris sur les études les années antérieures, donc il fallait les rétablir pour que ça passe en opération d'ordre. Comme les 9.000 et quelques que vous voyez par moments. Ce sont des opérations qui ne comptent pas au niveau du total des comptes. Mais je pense qu'on trouvera aussi une précision à ce niveau-là. C'est noté.

Mme KLINGELSCMITT : Merci, M. CHOTARD.

M. CHOTARD : D'autres questions ?

Mme GARRESSUS-MONNOT : Oui, s'il vous plaît.

Mme le Maire : Mme GARRESSUS-MONNOT, je vous donne la parole.

Mme GARRESSUS-MONNOT : Merci beaucoup, Mme le Maire. On vient de nous remettre pour qu'on puisse consulter le détail du Grand Livre, le compte de gestion sur chiffres, le Grand Livre de 2020. Quand nous nous sommes rencontrés l'autre jour on n'avait que le total des comptes, donc on n'avait pas le détail, c'est pour ça que j'avais quand même relevé... c'est des petits chiffres, comme l'a dit M. CHOTARD, mais en fait, pour moi c'était important. On avait des charges exceptionnelles et j'ai vu, vous avez passé dessus rapidement, de 9.000 € et on avait des recettes aussi pour 29.000 € de produits exceptionnels, ainsi que d'autres produits de gestion courante de 55.880 €, et j'aurai quand même voulu savoir à quoi ça peut correspondre, qu'est-ce qu'il peut y avoir dans ces comptes ? Ce n'est pas des gros montants, mais surtout en produits, c'est toujours intéressant, mais qu'est-ce que vous mettez dans ces comptes-là ? Je viens de voir qu'on nous a donné le Grand Livre, mais je n'ai pas le temps de le consulter là tout de suite, c'est pour ça que je vous pose la question.

M. CHOTARD : Je ne peux pas vous répondre comme ça ce soir.

Mme GARRESSUS-MONNOT : Non, je pense.

M. CHOTARD : C'est pour ça que vous l'avez fait, d'ailleurs.

Mme GARRESSUS-MONNOT : Non, mais on ne l'a pas vu, l'autre jour on ne l'avait pas.

M. CHOTARD : On va noter votre question et puis on vous répondra. Moi je n'ai pas en tête tous les détails.

Mme GARRESSUS-MONNOT : Je sais, mais je vous en avais parlé l'autre jour, lors de la Commission, et vous m'avez dit : « Oh, 15.000 ce n'est pas grand-chose, c'est 15.000 ». Oui, c'est vrai, ce n'est pas grand-chose, mais bon, c'est en dépenses, en charges.

M. CHOTARD : Non, mais nous allons répondre à votre question, pas de souci.

Mme GARRESSUS-MONNOT : Et pareil pour le 1.021, en fait. C'est des montants qui sont mis comme ça, mais bon...

M. CHOTARD : Non, ils ne sont pas mis comme ça, mais là il est évident que je ne peux pas répondre dans le détail.

Mme GARRESSUS-MONNOT : Je ne dis pas le contraire, je pose simplement la question.

M. CHOTARD : Par contre, j'ai noté et on va répondre à votre question. On vous fera une réponse là-dessus.

Mme GARRESSUS-MONNOT : Je vous remercie.

M. CHOTARD : Je vous en prie.

Mme le Maire : M. MAUGEIN, je vous donne la parole.

M. MAUGEIN : Merci Mme le Maire. M. CHOTARD, je voudrais revenir sur le tableau des dépenses d'investissement.

M. CHOTARD : Je suis dessus, oui ?

M. MAUGEIN : C'est pour une bonne compréhension des chiffres, donc sur la Plaine des Sports, donc on a dépensé 2.406.524 € en 2020 ?

M. CHOTARD : Oui, bien sûr.

M. MAUGEIN : Et le budget 2020, vous aviez prévu de dépenser sur 2020... qu'est-ce que ça représente par rapport au budget total de la tranche 1 de la Plaine des Sports ?

M. CHOTARD : Au niveau de la Plaine des Sports, je pense que de toute façon le projet est en cours de fin, donc on aura le détail, si c'est l'objet de votre question, on aura le détail complet dès que les travaux seront finis. On vous l'avait précisé en Commission, et donc vous aurez ce détail précis à ce moment-là. On a seulement 2.406.000, c'est un constat des factures qu'on a payées et qui sont en cours, il y en aura d'autres à payer.

M. MAUGEIN : D'accord. Ma question, c'était sur les 3.437 €. Est-ce qu'il y avait également des dépenses en 2019 sur la Plaine des Sports ?

M. CHOTARD : Sur la Plaine des Sports, c'est un projet à plusieurs années, il y a des dépenses cumulées sur plusieurs années, donc ce sera donné aussi dans le bilan qu'on vous donnera au mois de juin.

M. MAUGEIN : D'accord. Donc les dépenses de la Plaine des Sports de 2.406.000 € sont à rapporter aux dépenses d'investissement totales de l'année 2020, qui étaient de 2.734.000 € et des poussières. C'est bien ça ?

M. CHOTARD : Non, pour l'année 2020, en réalisé, on a réalisé 2.406.924 €, on a payé les factures, on nous les a présentées, on les a payées.

M. MAUGEIN : Oui, mais l'investissement sur tous les projets, le total des investissements sur tous les projets de l'année 2020 est bien de 2.734.000 € ?

M. CHOTARD : Ah, pardon, excusez-moi. Bien sûr, mais là-dessus, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, donc je le répète, la grosse partie c'était le Parc des Sports, et puis il y avait un petit investissement, ce que j'appelle un petit investissement sur les travaux divers. Vous avez dans le document que vous consultez, j'ai fait une estimation à 180.000 € alors qu'on dépense d'habitude 300-400.000 €, c'est à peu près les investissements courants que nous faisons dans cet état des faits, et puis le point à noter c'était les 91.152,82 € concernant la partie capital de l'emprunt 2020.

M. MAUGEIN : Je vous remercie, M. CHOTARD. C'était pour une bonne compréhension des chiffres.

M. CHOTARD : S'il n'y a pas d'autre question, Mme le Maire, nous reprenons l'ordre du jour normal, donc d'une part nous allons voter sur le compte de gestion 2020. Donc le compte de gestion, il est à votre disposition, vous savez, comme chaque année c'est un document très lourd, très complet, et qui au centime près était le même que le compte administratif. Donc c'est un document qui est consultable par tout le monde en Mairie. Donc Mme le Maire, on vote ce compte de gestion.

Mme le Maire : Donc qui est contre ?

M. TOUZOT : Mme le Maire, je voudrais faire une intervention.

Mme le Maire : M. TOUZOT.

M. TOUZOT : Nous avons bien conscience que vous nous demandez de voter pour approuver le compte de gestion de l'exercice 2020. Nous ne remettons pas en cause la probité et l'honnêteté du compte. Cependant, nous voterons contre, car 88 % des dépenses d'investissement de l'année 2020 ont été consacrées au Parc des Sports. La hauteur de cet investissement n'est pas raisonnable par rapport aux moyens financiers de la commune et nous aurons l'occasion d'en débattre pour le vote du budget primitif 2021.

Mme le Maire : Bien. Donc nous passons au vote.

VOTE	Pour	24	
	Contre	3	
	Abstention		
Adopté à la majorité			

M. CHOTARD : Le point 2, Mme le Maire, c'est le compte administratif.

Pour l'approbation du compte administratif 2020, Mme le Maire quitte la séance du Conseil Municipal. Il est présenté au Conseil Municipal le projet de compte administratif de l'exercice 2020 joint au présent rapport, qui donne les résultats suivants. Donc nous avons pris quelques lignes comme d'habitude. Au niveau de la section de fonctionnement, je rappelle les dépenses prévues : 5.623.653,75 €. En réalisé, 5.222.397,58 € en recettes prévues, c'est la même somme que 5.623.653.75 € bien sûr, et en réalisé, 6.110.436,70 €, dont excédent antérieur reporté 2019, 525.220,07.

En recettes d'investissements, dépenses prévues 5.415.159,77 €, en réalisé 2.734.179,31 €, en recettes la même somme que prévu, et donc en réalisé, 3.639.146,88 €, dont excédent antérieur reporté 2.446.111,76 €.

Les restes à réaliser de 2020 pour la section d'investissement sont : 1.253.883,17 en dépenses, 500.000 € en recettes, ça ce sont des restes à réaliser. L'excédent global de fonctionnement de l'exercice 2020 avec le report antérieur est donc de 888.039,12 €, l'excédent global d'investissement de l'exercice 2020 avec le report antérieur est de 904.973,53 €, cet excédent sert en partie à financier les restes à réaliser de 2020.

Mme le Maire sort de la salle.

M. CHOTARD : Donc en tant que doyen, je demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte administratif de l'exercice 2020.

M. TOUZOT : M. CHOTARD ?

M. CHOTARD : Attendez, maintenant nous en sommes au vote, il n'y a plus de commentaire.

M. TOUZOT : Oui, mais justement.

M. CHOTARD : Donc qui est contre ?

M. TOUZOT : Pour les mêmes raisons, notre groupe sera contre.

VOTE	Pour	24	
	Contre	3	
	Abstention		
Adopté à la majorité			

M. CHOTARD : Merci.

Retour de Mme le Maire.

M. CHOTARD : Mme le Maire, le compte administratif a été voté à la majorité.

Mme le Maire : Bon, c'est parfait.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2020

M. CHOTARD : Le point suivant du vote traite de l'affectation des résultats, je me suis aperçu que j'avais fait du copié-collé, donc vous rectifierez les chiffres. La procédure de reprise des résultats a été instaurée par l'instruction budgétaire en vertu des articles L 23.11-5, R 23.11-11 à R 23.11-13 du CSGCT, après avoir examiné et approuvé le

compte administratif de l'exercice 2020, le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice précédent.

Réalisation de l'exercice, vous corrigez, 5.222.397,58 €, j'avais copié la colonne du budget, excusez-moi, les recettes 5.585.216,63 €, le report de l'exercice n° 1 pour 525.220,07 €, total fonctionnement, vous rectifiez bien sûr, 5.222.397,58 €. Vous retrouvez la même somme pour 6.110.436,70 € en recettes.

En investissements, réalisation de l'exercice en dépenses 2.737.173,31 €. En recettes en face : 1.193.035,12 €. Report d'exercice, vous retrouvez en recette 2.446.076 €. Au total d'investissements enfin : 2.734.173,31 € en dépenses, et en recettes 3.639.146,88 €.

Les restes à réaliser à reporter en 2021 : section fonctionnement 0, section d'investissements 1.253.883,17 € et en recettes 500.000 €.

La constatation et la reprise définitive des résultats de l'année 2020 au budget 2021 sont proposées à un prévu du Trésor Public de la manière suivante :

Section de fonctionnement : l'excédent de 888.039,12 € l'affectation des ressources dégagées en section de fonctionnement à long terme de 0 € en 002, fait état de fonctionnement reporté pour les dépenses nouvelles de 2021 en fonctionnement. Donc je dis par-là que nous reportons sur la section fonctionnement 0 €. Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au 10.68 qui est une affectation à la section d'investissements en 7, pour 888.039,12 €. Voilà pour la partie, quand je parlais d'excédent de fonctionnement et que c'était important, donc nous reportons l'excédent complet, 888.039,12 € de la section fonctionnement sur la section d'investissement.

En investissements, l'excédent de tout à l'heure : 904.973,57, donc cette affectation remise sous ressources dégagées en section d'investissement à hauteur de la somme indiquée au compte 001, soit l'exécution reportée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver :

- L'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2020,
- L'excédent de fonctionnement cumulé de 0 € affecté au compte 002,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé de 2020 de 888.039,12 € au compte 10.68 de l'investissement,
- L'excédent d'investissement d'un montant de 904.973,57 au compte 001, excédents d'investissement reportés.

Donc les deux sommes que je viens d'indiquer seront sur les recettes d'investissement.

M. MAUGEIN : Mme le Maire ?

Mme le Maire : M. MAUGEIN, je vous donne la parole.

M. MAUGEIN : Merci. Donc pour les mêmes raisons sur le point 2, nous voterons contre.

Mme le Maire : Donc qui est contre ?

VOTE	Pour	24	
	Contre	3	
	Abstention		
Adopté à la majorité			

M. CHOTARD : Donc la deuxième partie qui va être ouverte maintenant, c'est Mme le Maire qui va l'ouvrir et on va revenir sur notre projet politique, en sachant que le budget 2021 que j'évoquerai tout à l'heure ne sera bien sûr qu'un outil par rapport à ce projet politique.

Mme le Maire : Oui, simplement, je tenais à rappeler que nous avons donné les orientations de ce budget lors du débat d'orientation budgétaire, nous sommes essentiellement sur un budget d'étude. Nous avons été élus pour un projet fort, réaliste et durable, nous allons pour autant le décliner ce soir pour cette année par axes. Donc je vais donner la parole dans un premier temps, pour l'axe 1, à Mme LAMY.

Mme LAMY : Alors axe 1 : Pour une ville intergénérationnelle et inclusive, c'était donc le titre de l'axe, et on avait plusieurs projets. Il y avait l'étude pour le projet d'une halte-garderie dans le cadre de la délégation de service public crèches. En effet, le prestataire qui a été choisi travaille avec nous cette étude, pour pouvoir proposer ce service en plus aux Ganathains. Il y a aussi le maintien de la veille sociale pour les séniors, elle a vraiment été très très active depuis un an, c'est un petit peu la suite de ce qui existait quand on appelait « Genay solidaire », là ça a été très renforcé, tous les jours, des séniors sont appelés dans le cadre du Covid. Ça a été de l'aide sociale souvent suivie d'actions, puisque ça déclenchait des portages de repas, ça déclenchait des accompagnements à la vaccination, ça déclenchait des aides de toutes sortes. Des fois on appelait les enfants quand on était inquiets, et ça a été vraiment une action très forte. Et l'adaptation du service minimum d'accueil pour toutes nos instances qui s'occupent d'enfants, donc la crèche, l'école et le centre de loisirs mis en place en suivant au jour pour jour toutes les nouvelles consignes gouvernementales pour être complètement en phase et offrir un service aux personnes qui sont prioritaires. Voilà pour l'axe 1.

Mme le Maire : Très bien, Mme LAMY.

M. MAUGEIN : Mme le Maire ?

Mme le Maire : Oui.

M. MAUGEIN : Donc sur le premier axe, Mme LAMY, je voudrais bien comprendre. Parce que dans le rapport d'orientation budgétaire, vous indiquez six points sur l'axe 1. Et là, on n'en retrouve que trois. Donc je voudrais comprendre pourquoi les autres ne sont pas présents ?

Mme le Maire : Parce qu'en tous les cas, ce sont les trois premiers que nous allons mettre en œuvre le plus rapidement possible.

M. MAUGEIN : D'accord, mais les autres points que vous nous aviez indiqués, il faut entendre quoi ? Il faut entendre qu'ils sont abandonnés ? Reportés ?

Mme le Maire : Non, ils ne sont pas abandonnés du tout.

M. MAUGEIN : Mais donc, ils seront réalisés en 2021 ?

Mme le Maire : Là, on vous rappelle les principaux. On va poursuivre avec l'axe 2 qui concerne la transition écologique, environnement et mobilité, et je vais donner la parole à M. ROUVIER.

M. ROUVIER : Merci Mme le Maire. Donc dans le cadre de l'axe 2, transition écologique, 2021 sera marquée par le lancement du projet de chaufferie biomasse planifié au jour d'aujourd'hui sur deux ans, 2021-2022, par l'ouverture des jardins familiaux dont on a parlé au précédent Conseil, et par la prise en compte de la question énergétique dans tous les aménagements, on en parlera notamment dans le cadre des rapports suivants et d'un point de vue plus global sur l'aspect travaux de rénovation énergétique, enfin de travaux de rénovation tout court, mais qui seraient amenés à être pris sous l'angle, justement, économie d'énergie dès qu'on en aura l'occasion.

Mme le Maire : Je vous donne la parole, M. MAUGEIN.

M. MAUGEIN : Merci Mme le Maire. Ma question s'adresse à M. ROUVIER. Donc le point 3 du rapport d'orientation budgétaire qui concernait une étude de faisabilité concernant une passerelle modes doux vers la gare de Saint-Germain, est-ce que cette étude sera faite ou non ?

Mme le Maire : Alors simplement, ce n'est pas au budget de la commune, c'est de la compétence de la Métropole, et ça fait partie des éléments que nous avons déjà transmis auprès de la Métropole pour cette étude de faisabilité effectivement d'une passerelle modes doux. Mais ça ne rentre pas dans le budget de la commune.

Nous allons passer à l'axe 3, cadre de vie et urbanisme, je vais donner la parole à Mme MAGAUD.

Mme MAGAUD : Merci Mme le Maire. Dans cet axe 3 nous avons toujours programmé une étude de faisabilité de l'éco-quartier intergénérationnel, on parle là du stade actuel, une étude d'implantation et de réalisation de la nouvelle école et des annexes nécessaires à son fonctionnement, et enfin, l'étude de circulation sur la commune en vue de l'établissement d'un schéma directeur des mobilités, cette étude-là est déjà en cours.

Mme le Maire : Nous passons à l'axe 4 : pour une vie tranquille et solidaire, des parcours de vie sans rupture et sécurisés, et je vais donner la parole à Mme LAMY.

Mme LAMY : Nous en sommes au stade de l'étude, c'est une étude de faisabilité de la création d'une épicerie solidaire, et l'écriture du projet de façon précise pour pouvoir bien sûr répondre à cette étude de faisabilité déjà de notre côté. Après, je passe la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire : Donc ensuite, nous sommes sur le renforcement de la police municipale, avec le projet de monter en charge au niveau du nombre de policiers municipaux d'ici la fin 2021. Bien sûr, d'être dans l'augmentation des caméras de vidéosurveillance, et notamment il est prévu trois caméras de surveillance sur la Plaine des Sports et des Familles, et le dernier point concerne l'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville, enfin de la Mairie, où là il s'agit d'un aménagement à la fois pour sécuriser les accès de la Mairie, du rez-de-chaussée, et pour améliorer aussi la qualité de services auprès des habitants.

Nous arrivons à l'axe 5 : pour une ville attractive et innovante, et je vais donc donner la parole à M. HELOIRE.

M. HELOIRE : Merci Mme le Maire. L'axe 5, c'est un axe sur la ville attractive de Genay, économie, vie locale et maintien des entreprises, des commerces et des services de qualité. L'axe 5, donc, présentait des orientations qui se concrétisent, comme déjà indiqué lors du dernier Conseil Municipal. Donc nous avons la création d'un poste de chargé de mission économie locale emploi et insertion, qui va nous permettre d'améliorer les échanges entre les entreprises, la commune de Genay et ses commerces. Dans un deuxième temps, nous allons mettre aussi en place des animations locales pour les commerces et les services de proximité, dans le style de ce que nous avons fait déjà pour Genay aime Noël. D'autres animations sont déjà en projet pour 2021, l'évolution de la crise sanitaire n'aide pas, mais nous essayerons de faire le maximum. Un dernier point sur lequel je voudrais rapporter, c'est donc l'étude et la mise en place d'une solution pérenne de sonorisation du centre-bourg de façon à améliorer les animations du centre-bourg et pouvoir animer notre centre du village à hauteur de ce qu'il doit être. Merci Mme le Maire.

Mme le Maire : Nous passons à l'axe 6 concernant les associations, culture et sport : pour une ville animée et dynamique et des associations en bonne santé, pour une culture commune et un accès au sport et aux arts pour tous, et je vais donner la parole à Mme Valérie ROGER.

Mme ROGER : Axe 6, donc associations, culture et sport. Donc pour le budget primitif de l'année 2021, nous avons cinq projets en cours, le premier étant l'étude pour la création d'un espace polyvalent. Le deuxième projet est l'étude pour la mise en place d'un fonds de dotation culturel et sportif. Le troisième projet : création d'animations saisonnières sur les espaces de loisirs, qui se fera prochainement, nous l'espérons. Le quatrième projet : conseils et formation aux responsables associatifs, et le cinquième, poursuite de développement des équipements sportifs.

Mme le Maire : Bien, je vais donner la parole maintenant à M. CHOTARD pour le budget 2021.

M. MADER : Mme le Maire ?

Mme le Maire : Je vous donne la parole, M. MADER.

M. MADER : Pardon, ça vous ennuie de remettre juste le slide précédent, s'il vous plaît ? Vous pouvez nous donner une précision sur l'étude de la création d'un espace polyvalent, s'il vous plaît, Mme MAGAUD ? C'est quoi ?

Mme le Maire : En fait, ça concerne l'axe 6 qui est sur la thématique des associations culture et sport, et cela concerne dans cet axe-là le projet que nous avons de création d'un espace polyvalent dédié à des séminaires par exemple, ou pour des mariages, ou pour des concerts, et ce qu'on avait souhaité, c'est qu'il puisse y avoir une étude de faite pour une jauge de 500 places, qui, on le sait tous, manque sur la commune de Genay. Donc là, on va vers une étude pour la création de ce genre d'espace.

M. MADER : Un espace de 500 places ?

Mme le Maire : Oui, c'est public, c'est ce qu'on avait écrit dans notre programme politique. Donc nous on déroule. Nous avons été élus à la majorité sur un programme qui se décline en six axes, et nous avançons progressivement, et cette année 2021, un budget est dédié essentiellement à toutes ces études-là.

Mme KLINGELSCMITT : Mme le Maire, s'il vous plaît ?

Mme le Maire : Mme KLINGELSCMITT.

Mme KLINGELSCMITT : Merci, j'avais quelques questions et commentaires par rapport à tout ce que vous venez de nous présenter. Sur l'axe 2, transition écologique, environnement et mobilité, M. MAUGEIN vous a interpellée sur la passerelle modes doux, et si j'ai bien compris votre réponse, vous nous avez répondu que cela dépendait de la Métropole et que la demande avait déjà été faite auprès de la Métropole. C'est bien cela ?

Mme le Maire : Oui, c'est bien ça, et à plusieurs reprises.

Mme KLINGELSCMITT : D'accord. Donc là, en fait, vous nous avez présenté un rapport d'orientation budgétaire pour 2021 avec effectivement ce projet, mais vous êtes en train de nous expliquer que vous n'attendez pas le vote de notre positionnement aujourd'hui pour déjà avoir engagé des démarches sur cette passerelle ? Très bien. Peut-être qu'il y avait d'autres choix au niveau des axes métropolitains à discuter dans cette assemblée. Je veux dire, à un moment donné, il y a quand même une logique. On parle de 2021, vous avez déjà anticipé, mais bon, pourquoi pas. Peut-être qu'il y avait d'autres sujets, peut-être qu'il y avait d'autres approches par rapport à cela. Ceci étant, est-ce que M. HELOIRE pourrait nous en dire plus sur la création de poste de chargé de mission économie locale emploi et insertion ?

M. HELOIRE : Donc le chargé de mission, en fait, est une personne qui va être recrutée à la Mairie pour travailler sur les domaines d'insertion de l'emploi et de l'économie locale, comme présenté dans le tableau des effectifs voté en début de Conseil.

Mme KLINGELSCMITT : Tableau des effectifs qu'on n'a pas eu, qui devait être joint en annexe. Ceci étant, est-ce que c'est un coût... on va l'estimer à quoi ? 50.000 - 75.000 € pour la commune, chargés, j'entends, est-ce que vous pouvez me décrire précisément ce que vous entendez par développement missions de l'économie locale ? On a déjà un adjoint chargé du développement économique, est-ce que ce n'est pas un peu riche pour une commune comme Genay ? Je ne sais pas. Est-ce que vous associez ça à un manager de centre-ville ? Expliquez-nous un peu plus sa mission, s'il vous plaît.

Mme le Maire : Écoutez, chère Madame, nous avons voté cela tout à l'heure, donc nous n'avons pas à revenir là-dessus.

Mme KLINGELSCMITT : Je n'en ai pas fini, Mme le Maire, s'il vous plaît. J'avais également juste une question pour terminer. Vous nous présentez énormément d'études : étude création d'un espace polyvalent, étude pour la chaudière, étude pour la mise en place d'un fonds de dotation culturelle, bref, étude pour la sonorisation du centre-bourg, finalement, qu'est-ce qu'on va faire en 2021 ? Et combien ces études vont nous coûter ?

Mme le Maire : Alors déjà nous sommes en début de mandat, n'est-ce pas ? Donc il est normal qu'une équipe municipale qui a gagné les élections déroule son programme politique. Forcément, elle le déroule à travers tout ce qu'elle a pu proposer aux Ganathains. Ceci dit, avant d'attaquer les projets véritablement, vous le savez très bien, il y a à chaque fois des études à faire. Donc c'est une année, effectivement, d'études avant de concrétiser les projets. Voilà. Et pour le reste, nous allons vous présenter le budget primitif, ce qui vous permettra de répondre à vos questions.

M. MAUGEIN : Mme le Maire, j'ai encore une question.

Mme le Maire : M. MAUGEIN, je vous donne la parole.

M. MAUGEIN : Merci, Mme le Maire. Donc là, vous nous avez présenté une nouvelle version du rapport d'orientation budgétaire par rapport à celle du mois de mars.

Mme le Maire : Non, ce n'est pas une nouvelle orientation, c'est nos axes qui se déclinent et qu'on vous rappelle avant de vous présenter ensuite le budget primitif.

M. MAUGEIN : Oui, je vous rappelle que dans votre document que vous nous avez remis, transmis officiellement, il y avait 28 points. Là, on ne retrouve plus ces 28 points. Donc ma question est simple : simplement, est-ce que vous allez nous envoyer une nouvelle version écrite officielle de ce document ?

Mme le Maire : Bon, je vous propose qu'on passe au budget primitif.

M. CHOTARD : Nous allons venir à la réponse.

4) Budget primitif 2021

M. CHOTARD : En fait, le budget, je le rappelle, bien sûr vous n'avez pas l'habitude de ce genre de démarche, mais c'est une démarche logique, une démarche politique et une démarche financière. Nous avons été élus sur tout un mandat, donc il est normal bien sûr qu'on démarre dès le départ sur des études pour des projets importants. On ne va pas démarrer l'étude des écoles six mois avant, ça demande deux-trois ans, des fois, d'études, de travaux là-dessus. Donc c'est valable pour tout. Par contre, à partir de ça, il est clair qu'il faut se baser sur un projet détaillé, complet, et aujourd'hui l'important c'était de mettre le focus sur des points qui vont faire démarrer ces études. Avant de traiter du budget, il faudra une stratégie financière. Et la stratégie financière que Mme le Maire m'a demandé d'appliquer, et je pense que vous allez être d'accord avec sa stratégie, qui va s'étaler sur le mandat, puisqu'en fait on utilisera ce que j'appelle plusieurs leviers pour actionner les financements de ces projets futurs. Je parle surtout des grands projets. Le premier point essentiel, on a évoqué ça tout à l'heure, augmenter l'excédent de fonctionnement. Ça, c'est une façon positive de dire qu'il faut réduire les dépenses. C'est clair, et vous le verrez dans le cadre du budget 2021. C'est très important d'avoir cet excédent de fonctionnement le plus important possible, pour pouvoir financer nos investissements d'une part, et pour être crédible auprès des banques, qui verront que ma foi, l'excédent étant, ils peuvent nous prêter quand on en a besoin.

Le deuxième point qui est essentiel, et cela, ça va conditionner l'avancement des projets, il faut être clair, c'est rechercher les subventions. Dans le cadre du plan de relance, nous allons rechercher le maximum de subventions pour un projet donné. Je dirais entre parenthèses : un projet sans subvention n'est pas un bon projet. Donc il faudra à la fois faire l'étude, rechercher les subventions, avant de démarrer quoi que ce soit.

Le troisième point, c'est après. On utilisera l'emprunt au besoin, bien sûr, au bon moment, dans la mesure où les capacités financières seront suffisantes pour le faire dans de bonnes conditions.

Si on ne respecte pas ces trois leviers, si on ne respecte pas l'enchaînement de ces trois leviers ce n'est pas une bonne gestion. Donc un projet politique, un outil pour gérer ce projet politique sur 6 ans.

Je vous propose maintenant de passer aux détails concernant le fameux budget 2021. Je commence par les dépenses de fonctionnement.

Mme GARESSUS-MONOT : Mme le Maire, s'il vous plaît, je peux poser une question à M. CHOTARD, s'il vous plaît ?

Mme le Maire : Je vous donne la parole, Madame.

Mme GARESSUS-MONOT : Merci. Pour tous les projets que vous avez évoqués, il va y avoir des frais d'honoraires, quels qu'ils soient, avocats, architectes et tout ça, vous avez un budget ? Vous avez quelque chose qui est prévu dans le ... ?

M. CHOTARD : Évidemment, ça rentre dans les études.

Mme le Maire : On va vous proposer simplement de laisser parler M. CHOTARD afin qu'il puisse décliner le budget primitif 2021.

Mme GARESSUS-MONOT : On peut quand même poser une question, non ?

Mme le Maire : Oui, mais laissez M. CHOTARD faire sa présentation, vous aurez peut-être des éléments de réponses, et ensuite vous pourrez poser des questions.

Mme GARESSUS-MONOT : Très bien, merci beaucoup.

M. CHOTARD : Alors je reviens donc aux dépenses de fonctionnement. Donc là, dans ces dépenses de fonctionnement, j'ai mis les principales lignes que vous connaissez maintenant par cœur, et j'ai surtout rajouté à gauche la colonne du budget 2019. Pourquoi le budget 2019 ? Parce que le budget 2020, je l'ai rappelé tout à l'heure, était atypique, donc on ne peut pas vraiment le comparer à ce qu'on fait une année normale. C'était surtout pour mettre l'accent, le focus, sur les lignes, ce que j'appelle 0, charges à caractère général et les charges de personnel. Donc vous voyez qu'au niveau du budget 2019, on avait prévu 1.336.647,78 €, ça c'est le budget avec les décisions modificatives, vous le trouverez sur vos papiers des années antérieures, et donc Mme le Maire a demandé à ce qu'on fixe les charges à caractère général à 1.100.000 €, ce qui fait une réduction de 18 %, ce qui n'est pas une réduction facile, mais il faudra s'y tenir.

La charge de personnel passe de 2.920.000 à 2.700.000, soit une réduction de 8 %. Ce qui fait qu'en rajoutant la ligne Charges à caractère général et la ligne Charges de personnel, la réduction est de 10 %, ce qui est notable. Et ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions dégager, vous verrez les deux lignes suivantes, de façon à assurer un excédent maximum de fonctionnement pour assurer et gérer chaque année nos investissements.

Les dépenses imprévues : le fait de faire cette réduction de dépenses nous permet de rajouter 150.000 € aux dépenses imprévues, il y a toujours chaque année, traditionnellement, une enveloppe pour des dépenses imprévues, un budget c'est un budget, les dépenses, on ne les maîtrise pas toujours, je parle surtout s'il y a un mur qui s'écroule, sur des choses importantes et qu'on ne peut pas prévoir.

Le virement à la section d'investissements, c'est une nouvelle chose, on a transféré 336.743 €, cette réduction de dépenses nous permet de transférer sur l'investissement en gros 336.743,34 € de ce budget, et il y aura d'autres transferts.

La dotation aux amortissements, c'est une opération classique, donc elle est de 382.000 €, les charges de gestion, vous retrouvez les 650.000 un peu des années antérieures, ce sont surtout les subventions. Les charges financières en 2021, vous voyez qu'elles ont baissé par rapport à 2019. Pourquoi ? Parce que malgré l'emprunt de 500.000 € en décembre et l'emprunt de 500.000 € en janvier, il y avait déjà une baisse normale des précédents emprunts, et puis l'impact sur le fonctionnement, des intérêts, est très faible vu le taux très faible. Ça nous permet de pouvoir maîtriser cette ligne budgétaire.

Les charges exceptionnelles, 15.000 €, ensuite le reversement FPIC, on retrouve 90.000 €, on avait 110.000 € en 2019, là on est à 90.000 €, et donc la ligne importante concernant les logements conventionnés qui s'appelait « Prélèvements SRU » était de 75.000 € en 2019, et là on tombe à 58.599,80 €.

Donc ça fait un budget qui passe de 5.663.876 € en 2019 à 5.657.343 € en 2021. Non, il ne baisse pas, seulement ce qu'on transfère sur l'investissement a augmenté.

En recettes, je n'ai pas mis le pendant 2019, ça n'a pas d'intérêt. Le 13, nous avons prévu... vous savez, les remboursements des maladies, on prévoyait encore 100.000 €, transfert entre sections, c'est ça une opération d'ordre, 9.039,16 €, qu'on retrouve en dépense dans un autre domaine sur l'investissement.

Le 70 concerne les recettes du domaine, c'est-à-dire à la fois les loyers, surtout les versements par les familles concernant la restauration scolaire, l'animation. On prévoit 330.000 €

Les impôts et taxes : donc là, il y a deux lignes importantes, j'y reviendrai à la fin. 73, c'est les impôts et taxes : 4.278.541 € et le 74, 857.463 €. Donc là on a deux chiffres qui ont baissé ou augmenté pour diverses raisons que je vous expliquerai quand on parlera de la fiscalité.

Le 75 : autres produits de gestion : 67.000 € et le 77, toujours du produit exceptionnel, et là, je répondrai à Mme concernant ces produits exceptionnels. Voilà pour les recettes.

Les dépenses d'investissement 2021 : nous revenons sur l'emprunt au 16, 153.000 €, c'est l'apport de capital qui a bien sûr augmenté par rapport aux années antérieures, puisqu'on est emprunté 1.000.000 €, peut d'impacts sur la partie intérêts au niveau du compte 68 dépenses de fonctionnement, mais un impact sur la partie capital.

Au 21, opportunités foncières, comme l'année dernière on avait prévu une somme importante de 764.000. Mais opportunités foncières, rappelez-vous, on avait prévu 1.000.000 €, on avait dépensé 0 €. C'est-à-dire qu'on ne peut pas au démarrage d'un mandat ne pas prévoir des acquisitions foncières, surtout si on a des projets comme les écoles ou d'autres projets. Ça ne veut pas dire que ça se fera, mais il faut prévoir la somme.

J'ai regroupé, mais on aura le détail plus loin concernant tous les investissements par opération, 916.943 €, j'ai isolé le Parc des Sports et des Familles qui restait sur la ligne qu'on a reportée à 1.430.339 €, on aura un bilan complet au prochain Conseil qui devrait se passer en juin, et ensuite les subventions versées de 115.000.

Les recettes, pour finir avant de passer au détail quand même des investissements qui vont se faire en 2021, donc là il y a quelques lignes, rapidement : on retrouve au 01 l'excédent reporté de 904.973,57 € que vous avez voté tout à l'heure, on a le virement 021 aussi de la section fonctionnement 336.743,34 € dont je viens de parler sur les dépenses de fonctionnement. Vous avez un groupement que je fais toujours : fonds de compensation à la TVA et taxes locales 168.000 €

Je fais juste une parenthèse concernant le fonds de compensation de la TVA, je vous rappelle que vu le projet important que nous aurons fait en 2020-2021 concernant le Parc des Sports, en 2022-2023 nous aurons un gros retour de TVA sur l'investissement en recette, ce qui permettra justement de programmer un certain nombre de dépenses d'investissements. Ça rentre dans un plan.

Au 10.68, vous retrouvez les 888.034,12 € que vous avez voté au niveau de l'affectation des résultats qu'on a votés tout à l'heure, donc vous voyez que là, on a transféré une somme importante. Enfin, le 13 subventions d'investissements, 210.000 €, c'est le solde de la subvention donnée par l'État concernant le parc Arthur Roche et se rajoute au 16 l'emprunt de 500.000 € qui a été fait au mois de janvier. Pour finir sur les amortissements, 390.000 €, c'est une recette qui vient de la section dépenses de fonctionnement. Ceci pour 23.369.000 €, vous retrouvez la même somme bien sûr en recettes et investissements.

Rapidement mais précisément, un mot quand même sur les investissements qui vont se faire, parce que c'est une des questions en 2021, il est clair qu'au niveau des investissements vous avez ce que j'appelle moi les investissements courants qui permettent d'entretenir les locaux communaux, et ça depuis des années, on a un plan de travail, et en général, cet investissement de base s'élève entre 300 et 400.000 €. En 2020, pour rappel, on n'avait fait que 180.000 €, donc c'était assez faible, et on reprend en 2021 ce rythme d'investissement nécessaire pour entretenir nos locaux communaux.

Et puis vous avez les gros investissements, et là j'ai fléchi les principaux qui vont pouvoir se réaliser concrètement en 2021. Le parc des Sports va enfin se réaliser, il reste 1.430.000 en 2021. Le grand projet, Mme le Maire en a parlé, c'est la refonte de l'accueil, on a prévu 127.000 €, vous avez même voté ou vous allez voter une demande de subvention, et là on rentre bien sûr dans la règle du jeu de stratégies qu'on s'était imposée, vous allez donc avoir un exemple concret au niveau de ce Conseil.

Enfin, les opportunités foncières, je rappelle que là c'est une somme prévue en cas d'acquisition. Au niveau de l'espace Henri Vicard, 92.780 €, ça devrait se faire, et depuis déjà deux-trois ans on prévoit de changer les huisseries pour des raisons de sécurité et toutes les personnes au niveau de l'espace Henri Vicard. Il faut changer les portes, il faut déplacer les radiateurs. C'est une dépense relativement importante, mais à un moment donné il est essentiel de pouvoir sécuriser ce bâtiment qui reçoit beaucoup de personnes et qui est souvent ouvert.

Ecole Jacques-Yves Cousteau, nous avons prévu de changer enfin le plancher de la salle de musique, il est complètement à refaire, nous avons prévu au cimetière les achats de colombariums, nous devons reprendre complètement en entretien et reconditionnement le city sport qui est à côté de l'école maternelle, nous avons prévu 30.000 € L'informatique, là c'est un poste essentiel, puisque dans la structuration au niveau de la commune, il faut absolument que les outils informatiques suivent, de manière à ce que l'ensemble du personnel travaille dans les meilleures conditions et que les services au public soient les meilleurs possibles, et c'est un poste cher, coûteux, mais il faut un diagnostic complet, et donc prévoir des évolutions au niveau des logiciels en particulier.

Nous avons prévu toujours, bien sûr, la climatisation de la crèche, qui était déjà prévue les années antérieures et qui n'a pas pu être réalisée, 70.000 €, et puis Mme le Maire dans la campagne d'amélioration de la sécurité prévoit d'étendre, d'agrandir les postes de vidéoprotection en caméras, trois caméras seront installées déjà au niveau du Parc des Sports pour sécuriser de secteur, et d'autres seront prévues dans le cadre d'une politique précise.

Enfin, là on parle des études pour préparer l'avenir, cela concerne bien sûr le groupe scolaire et tous ces grands projets qu'il faut bien démarrer en termes d'études, et nous avons prévu dans l'ordre de 300.000 € qui seront dépensés en fonction des études et des subventions obtenues.

Voilà les principaux investissements pour 2021, qui vont être réalisés ou prévus. Merci de votre attention, nous voterons le budget après vos questions.

Mme le Maire : Des questions ?

Mme KLINGELSCHMITT : Oui, s'il vous plaît.

Mme le Maire : Mme KLINGELSCHMITT.

Mme KLINGELSCHEMITT : Je vais reprendre depuis le début, si vous permettez. Sur la partie dépenses de fonctionnement 2021, vous nous annoncez des réductions de 18 % des charges à caractère général. Question : avez-vous identifié les postes sur lesquels nous allons faire des économies de charges à caractère général ?

M. CHOTARD : Bien sûr, l'ensemble des postes a été étudié, mais on ne va pas vous donner le détail ce soir, de toute façon vous verrez les résultats de cette réduction de dépenses au compte administratif et au fur et à mesure des réalisations. Mais c'est clair que l'ensemble des postes ont été étudiés, à la fois par chaque service, et de manière à réduire au maximum les frais. C'est important. Je dis bien l'ensemble des postes.

Mme KLINGELSCHEMITT : Oui, mais vous avez quand même des lignes directrices, sur cette réduction de charges. Vous pouvez quand même nous en précisez quelques exemples, s'il vous plaît ?

M. CHOTARD : Au niveau festivités déjà, on peut le dire. Il y aura sûrement des réductions, il y a des réductions prévues au niveau de chaque poste technique aussi, en détail, des choses qui étaient peut-être à revoir, des problèmes de stockage. Non, mais il y a des choses qui sont faites plus précisément, mais ça rentre dans ces études de services.

Mme KLINGELSCHEMITT : J'entends, maintenant il ne faut pas que selon les services concernés, ce soit au détriment de certains services pour la population. C'est le sens de la question.

M. CHOTARD : Votre question, je la comprends. Mais au niveau des écoles, elles sont préservées, les associations sont préservées, si c'est ce que vous voulez savoir, il n'y a pas de souci. Tout ce qui est social, bien sûr, est préservé. C'est tout ce qui peut être technique, tout ce qui peut être festif, toutes ces choses-là qui étaient à l'origine de dépenses, elles seront faites autrement et elles seront moins coûteuses, cela me paraît normal.

Mme KLINGELSCHEMITT : C'était juste une question, vous avez été clair.

M. CHOTARD : Oui, mais c'était juste une réponse.

Mme KLINGELSCHEMITT : Même question sur la réduction de 8 % des charges de personnel.

M. CHOTARD : Les charges de personnel, on l'avait dit, on va structurer et profiter du mercato, comme disait Mme le Maire, il faut que les postes évoluent, l'organisation évoluant, la responsabilité des agents évolue. L'effectif peut obligatoirement se réduire, il n'y a pas d'autre façon de réduire la masse salariale.

Mme KLINGELSCHEMITT : Au niveau fonctionnaires, puisqu'effectivement il y a des grilles, j'imagine. Donc là, on ira sur une réduction du nombre de fonctionnaires et de contractuels, si je comprends bien ?

M. CHOTARD : C'est déjà fait.

Mme KLINGELSCHEMITT : Mais comme on n'a pas eu en annexe la liste.

M. CHOTARD : Si on vous avait assez parlé du Directeur adjoint qui est parti, vous savez très bien.

Mme KLINGELSCHEMITT : Donc investissements divers, je passe sur la partie dépenses d'investissements, j'imagine que ça reprend tout ce que vous avez listé ensuite, c'est ça ?

M. CHOTARD : Oui.

Mme KLINGELSCHEMITT : Sur les 917.000 € ?

M. CHOTARD : Oui, sur les documents, le premier, j'ai groupé l'ensemble, du moins les principales. Parce que si vous reprenez le dossier complet des opérations, vous trouverez certainement des opérations que je n'ai pas appliquées là, qui sont des petits investissements. J'ai mis les principales.

Mme KLINGELSCHEMITT : Sur les recettes d'investissement 2021, donc on voit apparaître effectivement ce deuxième prêt de 500.000 €, à quoi va-t-il être employé ? Puisque si on vous écoute, je complète ma question, seul le premier prêt de 500.000 € contracté en 2020 va être employé pour la Plaine des Sports.

M. CHOTARD : Oui, c'est ça. Les premiers 500.000 € étaient prévus pour la Plaine des Sports au cas où il y aurait un décrochement, en quelque sorte, des frais. Vous savez que le projet de la Plaine des Sports était prévu en

autofinancement en 2012-13-14 et que la baisse de la dotation qui était une surprise aussi pour vous, n'a pas permis de le faire. Donc il fallait bien prévoir une enveloppe complémentaire que nous avons pensé réduire à 500.000 €, donc ça devrait être consacré à ça. Ça a été fait en décembre, parce que les travaux étaient prévus plus rapidement, ils ont été retardés, donc les factures ont été retardées, et puis les 500.000 € étaient prévus aussi déjà en 2020 dans le cadre des opportunités financières. Déjà en 2020, on avait prévu des opportunités financières au cas où, elles n'ont pas été réalisées, et on a réduit les 2.000.000 € à 1.000.000 €. En gros, c'est ça.

Mme KLINGELSCHMITT : Et donc ?

M. CHOTARD : Et donc, c'est dans les opportunités financières, il faut bien avoir une somme d'argent pour les prévoir éventuellement. Ça fait partie des premières étapes des nouveaux projets.

Mme KLINGELSCHMITT : Merci, donc vous rappelez effectivement qu'à la base, la genèse de la Plaine des Sports était prévue en autofinancement.

M. CHOTARD : Ça, vous le savez.

Mme KLINGELSCHMITT : Oui, de mémoire, nous étions sur une base de financement à 1 million 8/1 million 9. Pouvez-vous nous dire aujourd'hui à combien va s'élever la phase 1 de la Plaine des Sports ?

M. CHOTARD : On vous exposera tout ça au mois de juin.

Mme KLINGELSCHMITT : Non, la question c'est : à combien va s'élever la phase 1 de la Plaine des Sports, sachant qu'on a deux phases ?

Mme le Maire : On va donner la parole à Mme MAGAUD.

Mme MAGAUD : Oui, je ne vais pas vous donner la réponse, parce que M. CHOTARD vous a déjà dit qu'il y aura un bilan en juin de la phase 1 de la Plaine des Sports. Moi, ce que je voudrais revenir, je voudrais souligner le fait qu'en 2017 vous étiez dans le groupe majoritaire avec M. ROCHE. Donc vous avez certainement distribué Le Ganathain n° 48 d'octobre 2017. Si vous avez au moins lu ce Ganathain, vous avez vu en page centrale, qui indiquait les grands projets du mandat précédent, que notre Maire, M. Arthur ROCHE, indiquait un coût prévisionnel de 3.000.000 €. Alors je ne sais pas d'où vous sortez ce 1,9 million d'euros, mais certainement pas des documents officiels. Parce que moi, je ne l'ai retrouvé dans aucun document.

Mme KLINGELSCHMITT : Écoutez, Mme MAGAUD...

Mme le Maire : Laissez parler Mme MAGAUD, s'il vous plaît.

Mme MAGAUD : L'estimation faite en octobre 2013 au stade de l'avant-projet indiquait déjà d'ailleurs un montant de 3.257.738 € TTC avec une TVA à 19,6 à l'époque. Donc vous savez, nous ne sommes plus en campagne électorale, ce n'est donc plus la peine de mentir sur un sujet aussi important sur notre commune. Je voudrais aussi rappeler que ce projet Arthur ROCHE pour notre ville a demandé beaucoup d'efforts et de persévérance à tous : élus, agents, maîtres d'œuvre, entreprises, que ce soit pour les premières acquisitions menées à bien par M. ROCHE, la déclaration d'utilité publique pour acquérir les dernières parcelles, les recours auprès du Juge de l'expropriation, la reprise du dossier au pied levé par Mme GIRAUD après le décès de M. ROCHE, la crise Covid, une entreprise en liquidation judiciaire en cours du chantier, et plus récemment, notre architecte qui a un très grave problème de santé. Alors vous savez, vos affirmations infondées qui s'attachent uniquement à l'aspect financier ne vont pas nous empêcher de mener à bien ce projet majeur pour Genay. Cette réalisation va permettre à notre club de foot d'évoluer dans un espace sportif de qualité, aux enfants de jouer dans un espace naturel, et aux familles de profiter du plaisir de jardiner. Alors malgré vos polémiques, le parc Arthur Roche est bien et bien devenu une réalité. Merci.

(Applaudissements de la salle).

Mme le Maire : Merci Mme MAGAUD.

Mme KLINGELSCHMITT : Je vais me permettre de répondre à Mme MAGAUD s'il vous plaît. Je vous ferai passer les articles du Progrès...

Mme le Maire : Ah !! Le progrès !! Bien, allez, on va s'arrêter là. M. CHOTARD, est-ce que vous aviez terminé ou pas ? Moi je propose, si vous avez terminé, qu'on passe au vote. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme KLINGELSCHMITT : Peut-être que les autres Conseillers ont des questions.

Mme le Maire : Je crois qu'ils sont assez grands pour savoir s'ils ont des questions, hein, voilà, laissez un peu la parole aux autres. M. GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Mme le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. 2021, un budget d'études et donc d'avenir avec une fiscalité stable au service d'un projet de mandat. De mémoire, je crois qu'on a une fiscalité stable quand même depuis 2004. Il faut trouver donc le juste équilibre entre nos ressources en baisse et nos dépenses. Malgré les efforts effectués lors du dernier mandat, notre excédent de fonctionnement est en baisse, nous avons l'objectif de restaurer une marge de l'ordre de 10 % à l'issue de ce mandat. Cette marge permettra de l'autofinancement et de sécuriser nos projets devant les incertitudes concernant bien entendu nos ressources, à savoir dotations de l'État en berne, pratiquement quand même pour rappel une perte proche de 2 millions d'euros sur le mandat précédent, la non-revalorisation donc à la baisse des fonds de compensation historique, qui représente quand même des sommes importantes, à savoir la Métropole avec la PTU, la taxe d'habitation avec une suppression à l'horizon 2023, des droits de mutation qui dépendent des activités immobilières sur notre territoire, la restructuration de la taxe foncière est en cours, il faut rester prudent. Vous l'avez compris, l'âge d'or est derrière nous, nous rentrons dans une nouvelle ère, il s'agit de trouver de nouvelles ressources en dehors d'une fiscalité accrue des contribuables et de réduire les dépenses de manière significative, ce qu'atteste ce budget 2021. La solution de facilité serait d'augmenter les impôts, ce que nous refusons de faire. Tout au plus, nous pourrions recourir à l'emprunt si cela est nécessaire, car notre taux d'endettement faible de l'ordre de 5 % nous laisse une large manœuvre suffisante pour nos projets d'avenir.

Notre stratégie consistera donc au cours de cette année d'évaluer les activités existantes, les projets, avec la mise en place d'audits, afin de prendre les bonnes décisions pour diminuer entre autres les dépenses, préparer l'avenir pour lancer les études sur l'évolution du groupe scolaire, par exemple, les travaux énergétiques, le réseau de chaufferies, l'écoquartier, saisir les opportunités, ce dont on a parlé tout au long de cette dernière heure, les aspects fonciers aussi au cœur du village, en périphérie, en adéquation avec notre projet, conserver le dynamisme dans les investissements, la rigueur et la prudence dans la gestion quotidienne amènent donc le groupe Ensemble Genay Demain à adopter le projet de budget 2021 présenté par Mme le Maire. Merci de votre attention.

Mme le Maire : Merci.

M. CHOTARD : Donc Mme le Maire, je reprends les délibérations 4, le budget primitif pour 2021. Le budget primitif est un acte de prévisions et d'autorisations votées chaque année par le Conseil Municipal. L'ensemble des procédures d'élaboration, de vote ou de contrôles est réglé par le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment par les articles L 16.12-1 à L 16.12-20 et L 23.12-1 et suivants. Le budget primitif pour 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

En investissements, en dépenses, proposition 2021 : 2.135.5125,86 €. Il y a les restes à réaliser de 2020 : 1.253.883,17, ce qui fait un total du budget primitif 2021 en dépenses d'investissement de 3.369.656,03 €. Toujours pour l'investissement, en recettes : 2.889.756,03 €, il reste à réaliser de 2020 500.000 €, ce qui fait pour le total budget primitif 2021 la même somme.

Pour le fonctionnement : en dépenses : 1.657.343,25 €. La même somme au total budget primitif. Pour les recettes, la même somme.

Les résultats de l'exercice 2020 en section de fonctionnement et en section d'investissement sont donc repris au budget primitif 2021. Un état détaillé par chaque ligne du projet de budget primitif est joint au présent rapport, donc vous l'avez en consultation.

Mme le Maire : qui est contre ?

VOTE	Pour	20	
	Contre	3	
	Abstention	4	
Adopté à la majorité			

5) Taux de fiscalité 2021

Mme le Maire : Je donne la parole à M. CHOTARD.

M. CHOTARD : Donc la fiscalité, je pense qu'il est important d'avoir une explication de texte, comme on dit, concernant cette évolution. Vous savez qu'à partir de 2021, la fiscalité évolue de façon très importante. Le passé, au niveau de la taxe d'habitation, elle a été supprimée pour un certain nombre de foyers fiscaux qui ne dépassaient pas le revenu, de tête c'était de l'ordre de 42.000 € de revenus par an pour deux personnes. Donc à Genay, 75 % environ des foyers fiscaux sont exonérés maintenant de la taxe d'habitation. C'est terminé. Au niveau de ceux qui étaient au-dessus de ce palier, la taxe d'habitation est réduite par tiers en 2021, 2022 et 2023. Cela veut dire qu'en 2023, la totalité des foyers fiscaux sera exonérée de la taxe d'habitation, sauf les résidences secondaires. Sachant qu'au niveau des taux des habitations, la taxe de résidences secondaires est à 14 % à Genay. La commune pourra toujours demain augmenter ce taux, mais elle ne pourra pas le faire avant 2023. Donc pour les résidences secondaires, 14 % restent à 14 %.

Ensuite, au niveau du foncier. D'ailleurs, vous verrez évoluer vos feuilles d'impôts. Au niveau du foncier, vous savez que les taux du foncier sont calculés par rapport à des bases. Je reviens sur la feuille d'impôts parce que c'est facile à lire, c'est un peu ce qu'on a en photographie. Sur la colonne « commune », vous aviez votre base qui était en haut à gauche, par laquelle on multipliait 14,5, c'était le taux communal, et vous aviez une part communale. Vous aviez la part Métropole, qui hier était la part départementale, qui était à 11,03 si on suit les bases, qui ne sont pas d'ailleurs tout à fait les mêmes. La modification donc de la fiscalité, c'est que nous récupérons les bases de la Métropole, qui se rajoutent aux bases communales, donc nous rajoutons le taux Métropole au taux communal, et notre taux foncier aujourd'hui est donc de 25,53, ce qui ne change rien, normalement, au niveau de ce qu'on a à payer. C'est clair. À moins que vous augmentiez vos impôts. Donc voilà pour le nouveau taux foncier bâti : 25,53. Il sera d'ailleurs noté sur votre nouvelle feuille d'impôts.

Mme le Maire propose bien sûr de rester à 25,53 et donc pour le non bâti de rester à 41,90. Pour vous rappeler, M. GRANDJEAN, le taux foncier n'a pas augmenté depuis 2004. Cela fait quelques années. Cela ne veut pas dire, bien sûr, que le foncier n'augmente pas, il augmente du fait que les bases augmentent, 1 % par an.

Voilà la situation, Mme le Maire. Je reprends le texte du taux de fiscalité, il est rappelé au Conseil Municipal que depuis 2018 l'État a engagé un processus de réforme des taxes locales, incluant notamment la suppression progressive de la taxe d'habitation, je viens de le dire, sur les résidences principales. Pour information, en 2020, environ 80 % des ménages, environ 75 % des ganathains ne sont plus assujettis à la contribution taxe d'habitation sur leur résidence principale. Les 20 % restants (les 25 pour Genay) devant bénéficier d'un dégrèvement de 30 % en 2021, 65 % en 2022, avant un dégrèvement total en 2023. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne sera soumis à la taxe d'habitation sur sa résidence principale. L'État s'est engagé bien sûr auprès des collectivités à compenser cette perte de produit fiscal à l'euro près. Cela veut dire quoi ? Juste un commentaire : cela veut dire que la perte de l'équivalent de la taxe d'habitation, l'État va donc compenser au niveau de la commune à l'euro près, normalement. Ça ne passe plus au compte 73, c'est pour ça que vous voyez une différence, ça passe au compte 74.

Compte tenu de cette réforme, le Conseil Municipal ne se prononce plus sur le taux taxe d'habitation, qui reste figé pour les résidences secondaires à hauteur de 14 % à Genay, il ne se prononce plus jusqu'en 2023, et après il pourra se prononcer.

Dans le prolongement de cette réforme, et à compter de l'année 2021, les communes perçoivent désormais la part départementale ou métropolitaine, donc pour nous, de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le nouveau taux de la taxe foncière bâtie qui résultera de l'addition du taux communal et du taux métropolitain, ancien taux de la taxe foncière de l'ancien département du Rhône. Pour rappel, ces deux taux étaient respectivement de 14,5 et de 11,03, soit un total cumulé de 25,53. Il est proposé de ne pas les modifier, il est proposé de maintenir ces différents taux de taxe foncière pour l'année 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De fixer le taux d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 à 25,53 %,
- De fixer le taux d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 41,90 %,

Mme le Maire : Qui est contre ?

Pour	27	
Contre		

VOTE			
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Nous allons maintenant passer au rapport 6 et c'est M. CHOTARD qui rapporte. Donc je vous donne la parole, M. CHOTARD.

6) Attribution de la contribution 2021 au CCAS

M. CHOTARD : Merci. Il est rappelé que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Action Sociale et des Familles, que le Conseil Municipal a la possibilité de voter une subvention de budget principal à destination du budget du CCAS. Le besoin de financement du CCAS est estimé pour cette année 2021 à 20.000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 20.000 € au budget 2021 du CCAS,
- Dire que les crédits seront pris sur le compte 65.73.62 du budget principal 2021.

Mme le Maire : Je vais donner la parole à Mme LAMY.

Mme LAMY : J'en profite pour dire que maintenant que cette subvention a été allouée au Centre Communal d'Action Sociale, que nous organisons une réunion où les membres du CCAS sont invités le 15 avril à 18 heures. Bien sûr, l'ordre du jour sera le budget. Je vous remercie.

Mme le Maire : Qui est contre ?

VOTE	Pour	27	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

7) Attribution d'une subvention d'équipement pour construction de logements sociaux

Mme le Maire : Je donne la parole à Mme LAMY.

Mme LAMY : Je vous en remercie, Mme le Maire. Il est rappelé que la société de promotion immobilière Edouard Denis est maître d'ouvrage pour la construction d'une résidence de 20 logements située 33 montée du Plâtre, 261 route de Saint-André de Corcy à Genay et dénommée « Les Jardins des Gabriels », donc la livraison est prévue en septembre 2021. Dans le cadre de cette opération, CDC Habitat Social se porte acquéreur en vente, en l'état futur d'achèvement de six logements collectifs sociaux : 4 PLUS, c'est-à-dire 4 logements financés par le Prêt Locatif à Usage Social, et 2 PLAI, c'est-à-dire 2 logements financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration. Les loyers sont moins élevés dans le deuxième cas que dans les PLUS, et sollicite la commune de Genay pour l'octroi d'une subvention d'équipement. L'équilibre des opérations de logements sociaux est en effet assuré par l'octroi de subventions publiques. La participation financière des communes de la Métropole de Lyon est régie par la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 novembre 2006 et fixe un montant forfaitaire minimal de participation des communes de 35 € par m² de surface utile. En ce qui nous concerne, il s'agit d'une surface de 400,46 m² pour un coût d'opération qui s'élève à 984.830 €. Aussi, pour cette opération, la société CDC Habitat Social sollicite une subvention de 14.016 € conformément au plan de financement joint au présent rapport. La subvention sera versée à la clôture de l'opération.

Ce que je peux vous dire, c'est que c'est tout simplement la Loi qui nous contraint à donner cette subvention. Cette subvention va venir en déduction de notre pénalité, donc on va dire en quelque sorte que c'est une opération blanche.

Donc il est demandé au Conseil Municipal :

- De bien vouloir accorder à CDC Habitat Social une subvention de 14.016 € pour l'opération du « Jardin des Gabriels » sis 33 montée du Plâtre, 261 route de Saint-André de Corcy à Genay, et de verser la somme à la clôture de l'opération prévue en septembre 2021.

- Dire que la totalité du versement de la subvention se fera à la livraison de la résidence et que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Mme le Maire : Qui est contre ?

VOTE	Pour	27	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

8) Autorisation donnée au maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Mme le Maire : Je vais rapporter moi-même. Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune de Genay souhaite engager un projet de réaménagement et de modernisation de l'accueil de l'Hôtel de Ville. Ce projet comporte trois objectifs principaux et complémentaires :

- Proposer un meilleur accueil et un meilleur service à la population en garantissant la confidentialité des échanges en installant une borne informatique à disposition des habitants et en créant un espace d'information mieux adapté aux personnes en situation de handicap.
- Participer à la transition énergétique en limitant au maximum les fuites énergétiques dans ce bâtiment du 18^{ème} siècle.
- Fournir un cadre de travail sécurisé et adapté pour les agents, notamment en redéfinissant les flux de circulation.

L'enveloppe prévisionnelle pour la réalisation des travaux est évaluée à 127.000 € HT. Dans le cadre de ce projet, comme dans l'ensemble des projets d'investissement qu'elle porte, la ville de Genay souhaite faire appel, comme on l'a dit tout à l'heure, aux différentes subventions prévues par les nombreux dispositifs mis en place par l'ensemble des partenaires, comme l'État, la Métropole, la Région, le FIPD qui est le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, la Banque des Territoires, afin de couvrir ces besoins de financement. Or le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes lors de l'Assemblée plénière des 8 et 9 juillet 2020 a adopté un plan de relance économique qui s'élève à 1 milliard d'euros sur trois ans afin d'accompagner les entreprises et les collectivités territoriales. Dans son volet « territoire » d'un montant total de 443 millions d'euros, ce plan institue un bonus relance pour les aides aux collectivités locales, ouvert à toutes les communes de moins de 20.000 habitants, dans la limite de 1 dossier par commune. Celui-ci permet des financements sur les projets d'investissement, dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire, services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti, à un taux maximum de 50 % des dépenses subventionnelles comprises entre 3.000 et 200.000 € HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du bonus relance pour le projet d'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville à hauteur de 50 % du coût global de l'opération de réaménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'établissement du dossier.

M. MAUGEIN : Mme le Maire ?

Mme le Maire : M. MAUGEIN, je vous donne la parole.

M. MAUGEIN : Merci, Mme le Maire. Donc vous nous sollicitez sur les points 8 et 9 pour des autorisations de subventions avec une description très sommaire du projet. On est quand même sur un coût de 127.000 €, donc c'est un coût assez précis, donc on imagine qu'un avant-projet a été réalisé pour avoir une estimation précise. Donc avant de procéder au vote, est-ce que vous avez l'intention de nous présenter le projet plus complètement que la petite synthèse que vous nous avez fait en introduction ?

Mme le Maire : Je vais pouvoir vous donner quelques éléments supplémentaires. Nous sommes sur un espace rénové moins énergivore, donc il y aura bien sûr un diagnostic énergétique établi. Il est attendu une meilleure gestion des ponts thermiques et des déperditions d'énergie. Aujourd'hui, le rez-de-chaussée est en open-space et donne directement sur

un sas ouvert, il a été identifié de nombreuses zones de fuites énergétiques. Notre souhait est de fermer les espaces bureaux pour optimiser nos consommations d'énergie et créer un vrai espace de circulation autour, tout en maintenant des puits de lumière et une meilleure efficacité de la ventilation. Les matériaux utilisés devront être durables et écologiques. Un espace sécurisé. L'enjeu est de pouvoir limiter l'accès public aux deux étages de la Mairie en isolant l'escalier de desserte de l'entrée principale. Par ailleurs, il s'agit de limiter aussi l'accès direct du public aux bureaux et espaces d'accueil dédiés. Il est attendu une redéfinition, et ça c'est aussi important, des flux de circulation et le cloisonnement des bureaux, permettant de filtrer et orienter au cas par cas les usagers en fonction des besoins. Donc il y aura un système de vidéoprotection relié à la police municipale et au bureau de Direction situé dans les étages, déjà existant, mais qui sera réadapté aux nouvelles modalités spatiales. Vous vous souvenez qu'on avait dû un peu dans l'urgence, suite à l'agression d'un agent, mettre un minimum de dispositifs, comme le fameux bouton-poussoir sous la banque, et puis au moins un système de caméras pour qu'il soit possible de voir ce qu'il se passe et pouvoir être un peu plus rapidement réactifs.

Donc un espace aussi adapté au public et aux nouveaux besoins, vers un espace inclusif. Pendant la crise sanitaire, de nombreuses pistes d'amélioration de la qualité de services aux usagers ont été relevées face à un manque d'espace garantissant la confidentialité. Donc les espaces étant en open-space, l'accueil familles, quand on a par exemple des familles endeuillées, ou quand on a des personnes en difficulté, qui ont besoin d'exposer leur situation, ça peut s'avérer effectivement délicat. Il y a un manque d'espace connecté pour accompagner les personnes les plus isolées par rapport au numérique. Donc à l'heure de la dématérialisation des démarches en tout genre, administratives, scolaires ou autres, la Mairie souhaite pouvoir proposer aux habitants ou aux habitantes, qui ne possèdent pas d'ordinateur, de tablette ou de connexion, de pouvoir réaliser leurs démarches en Mairie via une borne informatique dédiée. L'intention, c'est aussi de pouvoir accompagner ces publics-là par du personnel qui sera à disposition aussi des habitants. Il s'agit aussi d'envisager des espaces d'accueil public en prenant en compte ce critère indispensable, lié à la lutte contre la fracture numérique et les besoins des personnes.

Et enfin, un espace d'information mieux adapté aux personnes en situation de handicap, et j'entends handicap au sens large, tous types de handicaps, avec la signalétique et l'affichage qui seront à retravailler au regard de ces publics, présence de pictogrammes, communication FALC, aménagements pour les personnes malvoyantes et PMR.

Voilà à peu près ce que je peux vous dire du projet.

M. MADER : Mme le Maire, je voudrais poser une question, s'il vous plaît ?

Mme le Maire : Je vous écoute, M. MADER. Je vous donne la parole.

M. MADER : Juste pour précision, pour bonne compréhension, la visite des 8 et 9 sont très proches. Si on comprend bien, sur 127.000 € prévus, il y a 50 % de financé d'un côté et 40 de l'autre ?

Mme le Maire : C'est ce qu'on souhaite. Vous savez, on ne sait jamais comment les choses vont se passer. On fait les demandes.

M. MADER : Voilà, mais c'était pour une bonne compréhension, en fait, c'est ça ?

Mme le Maire : C'est bien ça.

M. MADER : Donc en fait, il y a possibilité d'obtenir deux subventions ?

Mme le Maire : Oui.

M. MADER : D'accord, très bien, merci.

Mme le Maire : Et il y a deux délibérations parce qu'il y a obligation de passer ce genre de délibération au Conseil. Parce qu'après, ce sont des délibérations qui sont jointes au dossier.

M. MADER : On craignait une confusion des deux en fait. Comme elles sont très proches, c'était pour ça.

Mme le Maire : Oui, elles sont très proches, forcément. Mais c'est une obligation, en réalité. Dans chaque dossier on va joindre la délibération qui correspond. Voilà la raison. Donc je serai obligée de... je ne répéterai pas tout, mais une bonne partie probablement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du bonus relance pour le projet d'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville à hauteur de 50 % du coût global de l'opération de réaménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'établissement du dossier.

Qui est contre ?

VOTE	Pour	27	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

9) Autorisation donnée au maire pour solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre du plan de relance

Mme le Maire : Donc le rapport 9 concerne aussi une autorisation donnée au Maire pour solliciter une subvention, mais cette fois-ci auprès de l'État dans le cadre du plan de relance. Vous l'avez sous les yeux, mais c'est quasiment la même chose, je suis en train de regarder. C'est dans le cadre du plan de relance, mais également par rapport à l'extension et au prolongement d'aides existantes comme la dotation de soutien à l'investissement local, dont le montant a été abondé à hauteur d'1 milliard d'euro. Donc vous avez les différents domaines dans lesquels il est possible de demander une aide, et les projets retenus dans le cadre de ce dispositif sont susceptibles d'obtenir une subvention d'au moins 20 % du montant total éligible.

Donc nous, dans ce cadre-là, nous demandons au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État pour le projet d'aménagement de l'accueil à hauteur de 40 % du coût global de l'opération.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'établissement du dossier.

Qui est contre ?

VOTE	Pour	27	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Je vous remercie. Nous avons terminé l'ensemble des délibérations, donc je vous propose de lever la séance. Bonsoir Mesdames et Messieurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 22 h 15 mn.